



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2014

Le quatorze avril deux mille quatorze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** Adjoint, M. Joël **PROUST** Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** Adjoint, M. Rodolphe **FOURRÉ** Adjoint M. Arthur **JONES**, Mme Jacqueline **LORET**, M. Christian **GRIPPON**, M. Patrick **COIRAUT**, Mme Jany **ROUSSEAU**, Mme Sylvie **COUTEAU**, M. Stéphane **VASLIN**, Mme Séverine **BERLAND**, Mme Stéphanie **ROBERT**, Monsieur Guillaume **GENDRAUX**, M. Jacques **FLANDROIS**, M. Patrick **PETIT**, Mme Peggy **AUGUSTIN**, Mme Périne **DEVINCK**

SECRETAIRE DE SEANCE: M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée pour cette première réunion du mandat 2014-2020. Il invite le Conseil Municipal à œuvrer ensemble pour l'évolution de la commune et le bien-être de tous.

Le Conseil Municipal délibère donc ainsi :

MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle certains principes de fonctionnement du Conseil Municipal qui par ses délibérations gère les affaires de la commune, vote le budget de la commune, contrôle l'administration du Maire.

Il rappelle ainsi les modalités des convocations, le calcul du délai de convocation, le lieu des réunions, la tenue des séances, l'organisation des votes, la nécessité de disposer du quorum pour délibérer valablement (+ de la ½ des conseillers municipaux en exercice doit être présente), possibilité de pouvoir en cas d'absence (1 seul pouvoir possible pour un élu présent)

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- autorise Madame Christine BENOIT Attachée Principale au secrétariat de la mairie, *ou l'un des employés du secrétariat en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci*, à assister aux séances du conseil municipal afin d'aider le conseiller municipal désigné comme secrétaire de séance, dans les travaux matériels d'écriture.
- désigne Monsieur Guillaume Gendraux comme secrétaire de séance des réunions du Conseil Municipal
- fixe le jour et les horaires des réunions du Conseil Municipal : Le lundi à 20 heures sauf exception.
- prend note que des commentaires sur chaque point à l'ordre du jour seront communiqués avec la convocation, pour permettre aux élus de mieux apprécier le contexte de la décision à envisager (ce principe n'est obligatoire que pour les collectivités de + de 3 500 habitants)
- est informé que le projet de compte rendu de chaque séance sera transmis par mail à chaque élu qui disposera d'environ 48 heures pour se manifester si nécessaire, avant publication.

Monsieur le Maire dresse ensuite une liste non exhaustive des missions de chacun (Maire, Adjoints, Conseillers Municipaux) puis présente le fonctionnement interne de la municipalité :

- Réunion hebdomadaire des adjoints le mercredi de 14 à 17 heures au cours desquelles sont évoqués : les dossiers de « la vie courante de la collectivité », les sujets dont chaque adjoint a plus particulièrement la responsabilité, les dossiers d'urbanisme
- Liaison permanente entre les services et les élus par mail
- Les commissions sont composées d'élus volontaires qui se sont déclarés en début de mandat. Les convocations sont cependant transmises à tous les élus pour permettre à chacun d'y participer s'ils le souhaitent au cours du mandat.

DETERMINATION DES DELEGATIONS ET REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente brièvement chaque organisme où les élus auront à siéger.

Il invite ensuite les élus à se porter candidats.

A l'unanimité, sont ainsi désignés :

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEF BOUTONNE

DESIGNATION DES STRUCTURES	SIGLE	Délégués	Titulaires	Suppléants
Syndicat cantonal à Vocation Unique Voirie	SIVU	Fabrice MICHELET Joel PROUST Patrick PETIT		
Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B	SMAEP 4B		Fabrice MICHELET Joel PROUST Arthur JONES	Jacqueline LORET Sylvie MAGNAIN Guillaume GENDRAUX
Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne	SMBB		Jany ROUSSEAU Jacqueline LORET	Sylvie MAGNAIN Perine DEVINCK
Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres	SIEDS		Marielle DELAIRE	Guillaume GENDRAUX
Syndicat Intercommunal de Gestion des Gendarmeries de Chef Boutonne	SIGGEC		Fabrice MICHELET	Rodolphe FOURRÉ
Centre Communal d'Action Sociale	CCAS	7		
Conseil d'administration Hopital de Melle		Jany ROUSSEAU		
Comité National d'Action Sociale pour agents	CNAS	Rodolphe FOURRÉ		
Lycée Professionnel Jean François Cail			Sylvie COUTEAU Jany ROUSSEAU	Séverine BERLAND Nicole BETTAN
Collège François Truffaut			Sylvie COUTEAU	Séverine BERLAND
Ecole Primaire Publique des Tulipiers			Stéphanie ROBERT	Jacqueline LORET
Ecole Maternelle Publique des 2 Jardins			Stéphanie ROBERT	Jacqueline LORET
Correspondant Sécurité Routière		Patrick COIRAUT		
Correspondant Défense		Joel PROUST		

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHEF-BOUTONNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du Centre Communal d'Action Sociale.

Présidé de droit par le Maire, il est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile appartenant à 4 catégories d'associations : des associations de personnes âgées, des associations de personnes handicapées, des associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, de l'Union Départementale des Associations Familiales.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal fixe ainsi le nombre d'administrateurs

- Maire (de plein droit Président du CCAS)
- Conseillers municipaux 7
- Membres associatifs cooptés 7

S'agissant d'un scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, Monsieur le Maire propose que les listes soient déposées par chacun des 2 groupes avant le 25 avril pour permettre l'élection le 28 avril 2014.

A la remarque de Monsieur Flandrois qui indique qu'il ne pourra donc pas présenter de liste complète, Monsieur le Maire démontre que son groupe pourrait malgré tout, en vertu du scrutin à la proportionnelle au plus fort reste, être présent au sein du CCAS s'il le souhaite. Le Conseil Municipal ne peut qu'appliquer la règle en vigueur.

DETERMINATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire indique que les commissions sont un lieu d'échanges, d'impulsion communale, de hiérarchisations des priorités dans chaque domaine, de réflexions à mener pour faire des propositions au Conseil Municipal.

Il suggère que les commissions soient sous la responsabilité des adjoints auquel pourrait s'adoindre un vice-responsable à désigner lors de la 1^{ère} réunion de chacune d'elles. Cette proposition est entérinée ainsi que le fait de rédiger des comptes rendus pour informer les autres élus des travaux menés.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite que les 2 équipes soient présentes et participent à la vie de ces commissions ainsi définies et présentées par les élus responsables de chacune d'elles :

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

Responsable : Sylvie MAGNAIN - environ 6 réunions par an

Objectifs :

- Attribution des subventions aux associations et des règles d'attribution
- Organisation générale de l'aide apportée aux associations
- Organisation des fêtes de la commune
- Gestion du conseil municipal des jeunes
- Réflexion sur l'animation de la commune

Membres volontaires : Périne Devinck, Jany Rousseau, Stéphane Vaslin, Stéphanie Robert, Séverine Berland, Christian Gripon

COMMISSION COMMUNICATION

Responsable : Sylvie MAGNAIN - environ 4 réunions par an + travail par mail

Monsieur Patrick PETIT demande si son groupe pourra disposer d'un droit de communication dans le journal municipal. Monsieur le Maire lui répond favorablement.

Objectifs :

- Préparer les journaux municipaux
- Mise en place des élus référents
- Gestion du site internet
- Organisation des réunions publiques, thématiques et de quartier
- Gestion du concours photo
- Gestion du livret d'accueil

Membres volontaires : Nicole Bettan, Stéphane Vaslin, Arthur Jones, Séverine Berland

COMMISSION BIBLIOTHEQUE

Responsable : Sylvie MAGNAIN – 2 à 3 réunions par an

Commission ouverte

Objectif :

- Proposer et valider la politique de la bibliothèque
- Valider les animations

Membres volontaires : Sylvie Couteau, Jany Rousseau, Arthur Jones, Séverine Berland

COMMISSION PATRIMOINE

Responsable : Joël PROUST – 6 réunions par an

Objectifs :

- Point une fois par trimestre sur les travaux en cours et les prévisions et définition des priorités à venir, en présence du responsable des services techniques
- Etablir les travaux de voirie effectués par le SIVU
- Définir les axes pour l'embellissement de la commune (concours maisons fleuries, réflexion petites cités de caractère...)

Membres volontaires : Sylvie Couteau, Patrick Petit, Peggy Augustin, Rodolphe Fourré, Jacqueline Loret, Patrick Coirault, Guillaume Gendraux, Séverine Berland, Christian Gripon.

COMMISSION FINANCES – MARCHES PUBLICS

Responsable : Fabrice MICHELET – environ 10 réunions par an

Objectifs :

- mise en place des cahiers des charges et des consultations
- étude des offres
- étude du budget
- mise en place de tableaux de bord et suivis

Membres volontaires : Sylvie Couteau, Patrick Coirault, Rodolphe Fourré, Jacqueline Loret, Joel Proust, Jany Rousseau, Stéphane Vaslin, Arthur Jones, Sylvie Magnain.

Tenant compte de l'obligation de voter le budget primitif de la collectivité avant le 30 avril 2014, Monsieur le Maire propose le planning de réunions suivant :

- 17 avril 20h30 : Commission pour élaboration des projets de BP des budgets annexes
- 23 avril 20h : Conseil municipal pour situation budgétaire et formation
- 24 avril 20h : Commission pour élaboration du projet de budget principal
- 28 avril 20h : Conseil municipal pour vote budget

Monsieur le Maire indique qu'il regrette l'absence de représentants du groupe de Monsieur Flandrois, plus particulièrement au sein de cette commission.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Membres :

- Maire de droit
- 3 membres titulaires + 3 suppléants

Scrutin de liste

- Proposition de listes par les groupes
- Proportionnelle au plus fort reste

S'agissant d'un scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, Monsieur Le Maire propose le même principe que pour le CCAS : dépôt des listes par chacun des 2 groupes avant le 25 avril pour permettre l'élection des membres, le 28 avril 2014. La proposition est validée.

COMMISSION VIE DU PERSONNEL

Responsable : Fabrice MICHELET – réunion programmée selon le besoin

Objectifs :

- définition de la politique générale salariale
- réflexion sur les orientations en matière de recrutement en anticipant les départs.
- audition des candidats pour les recrutements

Membres volontaires : Peggy Augustin, Jany Rousseau, Rodolphe Fourré, Jacqueline Loret, Guillaume Gendraux, Sylvie Magnain.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal dispose d'une compétence générale pour prendre les décisions relatives aux affaires d'intérêt communal (art L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'article 2122.22 donne la possibilité au Maire, par délégation du Conseil Municipal, d'être chargé en tout ou partie et pour la durée du mandat de compétences dans **24 domaines limitativement énumérés.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire des compétences suivantes :

- 6° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 24° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations

REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire les taux appliqués lors du précédent mandat ainsi définis, tenant compte des délégations du maire aux adjoints, ce qui explique le taux des 1^{er} et 2^{ème} et celui des 3 et 4èmes :

ELUS	TAUX Maximum de l'indice	TAUX proposé de l'indice	Indemnité mensuelle brute actuelle	Indemnité mensuelle nette actuelle
Maire	43% + 15% (chef lieu)	43%+ 15% (chef-lieu)	1 879.82 €	1 511.05 €
1 ^{er} et 2 ^{ème} adjoint	16.5%	15%	570.22 €	510.12 €
3 ^{ème} et 4 ^{ème} adjoint	16%	8%	304.12 €	272.07 €

Monsieur Flandrois demande alors un vote à bulletins secrets qui n'est pas confirmé, la demande n'émanant pas d'1/3 des élus présents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour (4 contre), fixe le taux du régime indemnitaire des élus comme indiqué ci-dessus.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée du Maire et de 8 commissaires (communes de + de 2 000 habitants au moins) et de 8 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal valide la liste de 32 noms (8 titulaires + 8 suppléants en nombre double) qui sera soumise au Directeur Départemental des Finances Publiques des Deux-Sèvres pour désignation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 22 heures 10 :

- Monsieur le Maire invite tous les élus à une visite guidée
 - de la Maison de Retraite (EHPAD des 4 saisons) le 25.04.2014.
 - des bâtiments communaux le 04.05.2014
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de sa candidature au poste de Président de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou dont l'élection aura lieu le 15.04.2014

- Le Château de Javarzay sera rouvert aux visites à compter de ce week end de Pâques.
- Les élus sont invités au vernissage de l'exposition de Monsieur Galiana. Le programme des expositions de la saison 2014 est distribué aux élus.
- Le secrétariat de la mairie sera fermé les vendredis 02, 09 et 30 mai 2014. Il est précisé que les agents concernés prennent à ce titre 3 journées de congés. Comme les week-ends, une permanence sera assurée en cas d'urgence.
- Madame Peggy Augustin demande plus de précautions de la part des agents à l'occasion des débroussaillages.
- Madame Peggy Augustin demande la parole en sa qualité d'associée UPCM et remercie Monsieur le Maire de sa visite à l'occasion de la visite de l'entreprise UPCM 79 à Chef-Boutonne, mercredi 9 avril, organisé par le Centre régional information jeunesse et le Pôle des éco-Industries de Poitou-Charentes. Elle regrette cependant vivement que Monsieur le Maire n'en ait pas informé les élus. Monsieur le Maire répond qu'il avait reçu une invitation nominative et qu'il ne lui appartenait pas de la diffuser.

Monsieur le Maire indique par ailleurs, que sa volonté n'est pas de restreindre l'information et que toutes les invitations reçues en mairie pour l'ensemble des élus seront comme il l'a toujours été fait, transmises à chacun par mail.

Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne, le 14 Avril 2014.

Le Maire,
Fabrice MICHELET